

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE



2005



Assemblée générale du 8 juin 2006



Bernard Pottier lors du colloque du 3 octobre 2005.

INSTAURER UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION

SOMMAIRE

Editorial du président	2
Risque des jeunes : un colloque pour comprendre et mieux agir	4
Le bilan 2005 des accidents de la route	6
Les actions de La Prévention Routière en 2005	8
L'éducation et la formation	
L'information et la sensibilisation	
Les études et recherches	
Les actions auprès des conducteurs responsables d'infractions	
Les actions en entreprises	
La vie de l'association	20
Les comités départementaux	
Les adhérents	
Les moyens humains et financiers	
L'organisation de l'association	23

→ 4 990 personnes ont été tuées et 105 006 blessées dans un accident de la route en 2005. Au-delà du passage sous la barre symbolique des 5 000 – objectif fixé par les pouvoirs publics – ce bilan provisoire publié en janvier 2006 traduit le chemin parcouru : **en 5 ans, 8 000 vies auront été épargnées et 160 000 blessés évités grâce à un changement du comportement des Français au volant.** Ce changement s'explique à la fois par une prise de conscience du caractère inacceptable des accidents de la route et par un plus grand respect de la réglementation, en particulier dans le domaine de la vitesse, de l'alcool et du port de la ceinture de sécurité. Il est dû aussi, c'est une évidence, au renforcement très significatif du nombre et de la fréquence des contrôles décidé par les pouvoirs publics, soutenu par les associations, et globalement bien accepté par les Français. **Si ces résultats sont positifs, il est néanmoins impossible pour La Prévention Routière de s'en satisfaire.**

→ En premier lieu parce que la France, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, doit encore progresser pour atteindre les résultats de ses meilleurs voisins européens. L'adoption en France de nouvelles définitions européennes pour le calcul du nombre de tués (désormais recensés dans les 30 jours et non plus dans les 6 jours suivant l'accident) porte, selon ce nouveau mode de calcul, à 5 318 le nombre de personnes décédées l'an dernier suite à un accident de la route et même 5 543 si l'on y intègre les départements d'outre-mer. Ces résultats restent, à population équivalente, bien en deçà de ceux obtenus par nos voisins britanniques. Ensuite, parce que si la "peur du gendarme" permet des résultats à court terme, une modification durable et profonde des comportements ne sera possible que si ceux-ci sont enracinés dès le plus jeune âge. D'où l'importance, parallèlement au développement des contrôles, de **développer une véritable culture de la prévention et de renforcer pour cela l'éducation et la formation des conducteurs.**

→ C'est pourquoi notre association a insisté, lors des nombreux contacts qu'elle a eus en 2005 avec les pouvoirs publics, sur la nécessité de développer de manière très significative l'éducation routière en milieu scolaire. La Prévention Routière, qui forme chaque année 1,5 million d'enfants et d'adolescents sur ses pistes, a une légitimité pour faire cette demande. Pour **parvenir à consacrer une heure par mois à l'éducation routière pendant toute la scolarité**, La Prévention Routière a fait un certain nombre de propositions (mise en place dans chaque établissement d'un professeur référent, notation de l'éducation routière, formation initiale des enseignants) qui ont reçu un accueil favorable du ministre de l'Éducation Nationale. Nous espérons vivement qu'elles seront reprises et annoncées lors de la prochaine rentrée scolaire. Si tel est le cas, elles seront de nature à impliquer davantage le corps enseignant sur le sujet si important de la prévention routière. Notre association a également eu l'occasion de demander **une réforme en profondeur du permis de conduire** afin d'intégrer dans la formation initiale des conducteurs des modules sur les principaux risques (vitesse, alcool, cannabis, téléphone...) et sur leur prévention. Cette réforme passera également par un renforcement de la qualification des moniteurs d'auto-écoles qui pourraient être aidés ponctuellement par l'intervention de formateurs spécialisés (psychologues, médecins...).

→ L'instauration d'une véritable éducation routière et le renforcement de la formation au permis de conduire sont d'autant plus urgents que **les jeunes continuent à être sur-représentés dans les accidents de la route.** En 2005, les 15-24 ans totalisaient 1/4 des tués et plus d'1/3 des blessés graves alors qu'ils ne représentaient que 10 % environ de la population. La Prévention Routière a poursuivi en 2005 ses efforts pour développer en France le réflexe du conducteur désigné ou "Capitaine de soirée" et a organisé au mois d'octobre, en partenariat avec les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), un colloque afin de mieux comprendre le risque routier des jeunes et impliquer davantage les acteurs éducatifs (voir pages 4 et 5).

→ L'apport des nouvelles technologies ne doit pas non plus être négligé. C'est ainsi que La Prévention Routière a demandé aux pouvoirs publics d'aider les conducteurs à respecter les limitations de vitesse en rendant obligatoire, dès que possible, sur l'ensemble des véhicules neufs, des limiteurs volontaires de vitesse. A terme, cette technologie pourra être utilisée dans le cadre des systèmes dits "d'adaptation intelligente de la vitesse" actuellement expérimentés dans plusieurs pays (système Lavia en France). La Prévention Routière a d'ailleurs mis en place l'an dernier un observatoire afin de suivre l'évolution de la technologie et des expérimentations dans ce domaine. D'autres équipements gagneraient à être installés en série sur les véhicules neufs, en particulier les avertisseurs de sous-gonflage des pneumatiques, les avertisseurs de non-port de la ceinture à toutes les places et les feux dédiés de jour. La généralisation de certains d'entre eux ne pourra être décidée qu'au niveau européen et la Commission européenne a, dans ce domaine, un rôle important d'impulsion à jouer. De même, elle peut inciter les États membres à mettre fin à l'impunité dont continuent à bénéficier les conducteurs européens lorsqu'ils commettent une infraction en dehors de leur pays de résidence.

→ On le voit, beaucoup reste à faire pour réduire le risque routier dans notre pays et La Prévention Routière continuera en 2006 à jouer son rôle "d'aiguillon" des pouvoirs publics afin de faire avancer les dossiers qui lui tiennent à cœur. Elle poursuivra également son rôle d'information et de sensibilisation des conducteurs, fidèle en cela à sa mission d'utilité publique qu'elle remplit depuis maintenant 50 ans. Mais pour y arriver, **elle a besoin plus que jamais du soutien de ses adhérents et de ses donateurs ainsi que du concours de ses milliers de bénévoles** qui, à travers les comités départementaux de l'association, apportent sans relâche leur contribution à la lutte contre l'insécurité routière.

Bernard Pottier, président de La Prévention Routière

15-24 ans

un tiers des blessés graves

RISQUE DES JEUNES : UN COLLOQUE POUR COMPRENDRE ET MIEUX AGIR

→ La Prévention Routière, en partenariat avec les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a organisé le 3 octobre 2005 à Paris un colloque sur le thème "Parents, enseignants, médias : quel rôle face à l'hécatombe des jeunes sur la route ?". En voici les principales conclusions.

→ La matinée a d'abord été consacrée à l'analyse du risque routier à partir des résultats d'une enquête réalisée par l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets) auprès de 3 000 jeunes. Cette présentation a permis de **mieux comprendre la spécificité du risque "jeune"**. Le sur-risque des jeunes hommes y a été confirmé de même que l'importance de l'entourage sur le comportement des jeunes conducteurs. S'il n'a pas été possible de tirer des conclusions nettes en faveur de l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule permet d'avoir son permis plus facilement et les débats ont montré qu'elle incite à la transmission entre générations et responsabilise tous les acteurs, parents inclus. Elle mérite, à ce titre, d'être encouragée. Toujours selon cette enquête, les infractions apparaissent lorsque le jeune conducteur devient plus sûr de lui. C'est d'ailleurs à la suite d'une première infraction sanctionnée que le jeune modifiera son comportement. Ce constat milite pour le permis probatoire qui fragilise le permis de conduire et rend le conducteur novice plus prudent.

→ La deuxième partie de la matinée a été consacrée à **la généralisation dans toute l'Europe du réflexe du conducteur désigné**. Lancée en 1999 par La Prévention Routière, l'opération "Capitaine de soirée" apparaissait à l'époque comme un pari un peu fou. Elle s'avère être aujourd'hui une véritable avancée en terme de sécurité routière, même s'il reste dans ce domaine beaucoup à faire. La question du cannabis a également été abordée sur la base des résultats de l'enquête Stupéfiants et accidents mortels (SAM), réalisée de 2001 à 2003 par l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Cette enquête confirme la progression importante de la consommation de cannabis en France et le risque que ce dernier représente pour la conduite.

→ Au cours des trois tables rondes de l'après-midi, une étude réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) auprès de 750 familles, d'enseignants et de médias jeunes a servi de fil rouge aux débats. Cette étude souligne que le risque routier est fortement présent dans l'esprit des parents, même s'ils ne le font pas toujours figurer en toute première position parmi leurs préoccupations, alors même qu'il demeure le premier risque mortel



Rémy Heitz, délégué interministériel à la Sécurité routière et Robert Rochefort, directeur du Crédoc (ci-dessus), "grands témoins" du colloque qui a réuni plus de 600 invités au Palais Brongniart, à Paris.

chez les 15-24 ans. Les études françaises et étrangères présentées au cours des débats ont montré que **les parents constituent, et de loin, le vecteur le plus puissant dans la transmission, vis-à-vis des jeunes, du comportement sur la route** et ce d'autant plus si cette transmission se fait sur le mode de l'exemple, de l'explication et du contrôle. Il a ainsi été démontré que les comportements vertueux, ou au contraire infractionnistes, se transmettent de parents à enfants. Il a également été souligné combien les parents se sentent relativement compétents pour parler de conduite à leurs enfants, ce qui parfois les amène à transmettre leurs propres idées, parfois fausses, sur la conduite.

→ La seconde table ronde de l'après-midi a porté sur **le rôle des enseignants dans l'éducation routière**. Il n'est pas d'apprendre la conduite et de préparer au permis (c'est celui des auto-écoles) mais de transmettre les bons comportements et le respect des autres sur la route. L'étude du Crédoc a montré que les actions de prévention menées dans le cadre scolaire sont fortement valorisées et souhaitées par les parents et les enfants. Mais elle souligne aussi une réelle difficulté des enseignants à appréhender l'éducation routière, ce qui a incité La Prévention Routière à faire un certain nombre de propositions pour les impliquer davantage. De même, les débats ont fait ressortir le travail qui devrait être mené en commun entre les parents et les enseignants, les attestations scolaires de sécurité routière pouvant être une bonne occasion de le faire. Enfin, a été étudié **le rôle que peuvent jouer les médias jeunes dans la prévention du risque routier des jeunes**. Elle a permis de mieux comprendre les contraintes qui sont les leurs (sous-évaluation du risque routier et difficulté à traiter le sujet qui semble complexe) mais également de montrer leur volonté de s'impliquer.

→ Cette journée a été clôturée par Rémy Heitz, délégué interministériel à la Sécurité routière, qui représentait Dominique Perben, ministre des Transports. Les enseignements tirés au cours des débats guideront les actions menées en 2006 dans le cadre du programme d'actions "Penser à rentrer en vie".



Photos : DR

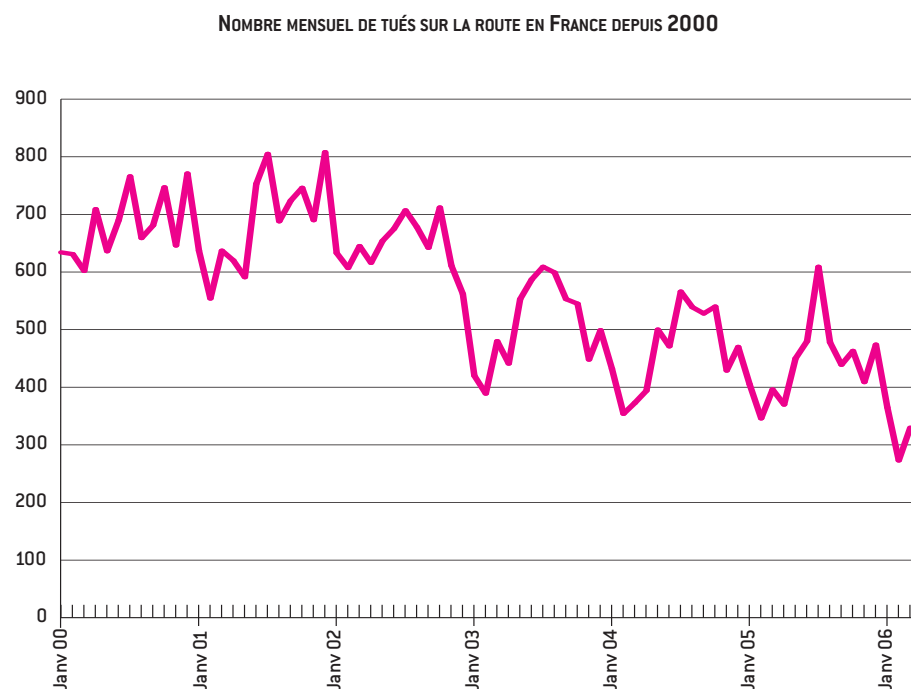
LE BILAN 2005 DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

→ En 2005, 5 318 personnes ont été tuées^[1] et 108 076 ont été blessées dans un accident de la route, selon les chiffres définitifs publiés par le ministère des Transports. L'année 2005 est la quatrième année consécutive de baisse du nombre d'accidents graves. La baisse cumulée du nombre de tués atteint 35 % depuis 2001. Dans un rapport récent, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière attribue les trois-quarts de la baisse des accidents à la mise en place du système de contrôle automatisé et à la diminution globale des dépassements de vitesse sur nos routes. Un autre point positif pour l'année 2005 est que la baisse du nombre d'accidents mortels dus à l'alcool a été plus importante que la baisse générale : la part des tués imputables à l'alcool passe ainsi de 29,4 % à 24,9 % de l'ensemble des tués^[2].

BILAN COMPARATIF 2001/2005 DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

	2002	% 2002/2001	2003	% 2003/2002	2004	% 2004/2003	2005	% 2005/2004
Accidents corporels	105 470	-9,7 %	90 220	-14,5 %	85 390	-5,4 %	82 736	-3,1 %
Tués à 6 jours	7 242	-6,2 %	5 731	-20,9 %	5 232	-8,7 %	4 990	-4,6 %
Blessés	137 834	-10,3 %	115 929	-15,9 %	108 727	-6,2 %	105 006	-3,4 %

Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière
Bilan provisoire janvier 2006

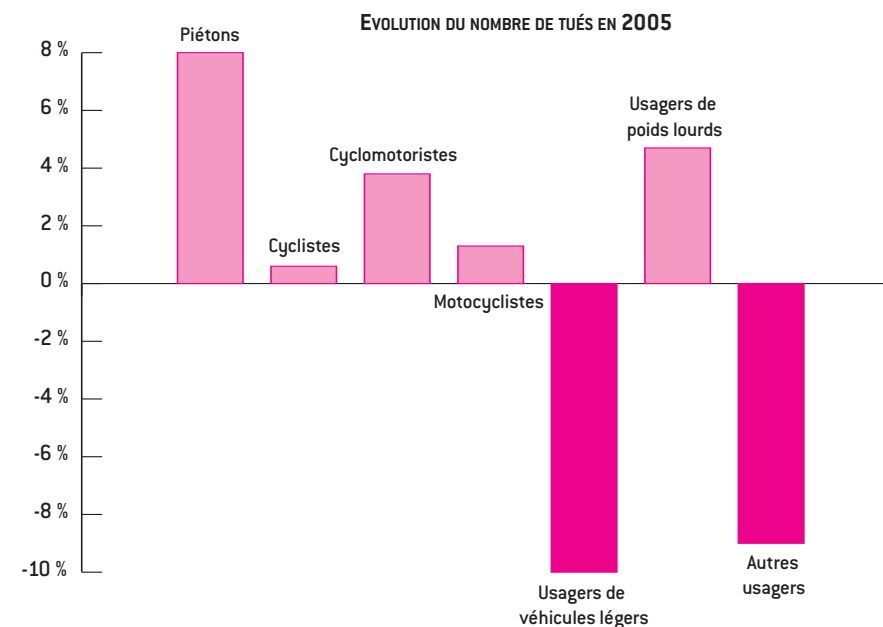


→ Cependant l'année 2005 reste préoccupante sur plusieurs points :

- Hormis les automobilistes, la plupart des catégories d'utilisateurs ont enregistré plus de victimes ;
- Les autoroutes de liaisons ont vu une hausse très importante du nombre de tués^[2] ;
- 5 mois sur 12 ont inscrit une hausse du nombre de tués par rapport à 2004 ;
- Le nombre de tués a augmenté chez les 15-17 ans (+ 13,3 %) et chez les 65 ans et plus (+ 9,1 %) ^[2] ;
- Les deux-roues motorisés représentent presque 1 tué sur 4, contre 1 sur 7 il y a seulement 10 ans. Le nombre de motards tués a augmenté de 6 % sur cette période.

[1] Tués à 30 jours

[2] Sur les huit premiers mois de l'année 2005



BILAN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

C'est en septembre 2001 que l'objectif ambitieux de réduire de moitié le nombre des victimes de la route avant 2010 avait été lancé par la Commission européenne puis adopté par le Parlement européen et les États membres. Afin d'y parvenir, la Commission européenne avait proposé en juin 2003 un "Programme d'action européen pour la sécurité routière". Fin 2005, le bilan à mi-parcours révèle des résultats globalement insuffisants depuis 2001. La diminution n'a été que de 17,5 % en quatre ans, très en deçà des espérances. Si le rythme de diminution du nombre des accidents et des victimes de la route se poursuivait sans changement au cours des prochaines années, les 25 pays de l'Union européenne pourraient compter 32 500 tués en 2010 au lieu du maximum de 25 000 prévu dans le programme.

Globalement, malgré les progrès enregistrés dans plusieurs pays et notamment en France, les problèmes restent nombreux et plusieurs raisons sont avancées pour expliquer en partie ces résultats :

- La proportion des motocyclistes tués sur la route n'a cessé d'augmenter (14 % de l'ensemble des tués en 2003 contre 9,5 % à la fin des années 90), y compris dans les pays où les résultats sont les meilleurs. En valeur absolue, le nombre des motocyclistes tués a augmenté de presque 6 % depuis 2001.
- Les jeunes de 18 à 25 ans, principalement des hommes, représentent globalement 21 % des tués sur les routes pour 10 % de la population, ceci dans la plupart des pays membres.
- Les piétons de plus de 65 ans représentent 27 % de l'ensemble de piétons tués alors qu'ils ne représentent que 18 % de la population.

	COMPARATIF EUROPÉEN	
	Tués par million d'habitants en 2004	Évolution du nombre de tués en 2004
Pays-Bas	49	-22 %
Suède	53	-9 %
Royaume-Uni	56	-8 %
Allemagne	71	-12 %
France	91	-9 %
Italie	96	-6 %
Espagne	109	-12 %
Portugal	122	-16 %
Pologne	150	+1 %

Base de données IRTAD

LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005

1 500 000

enfants et adolescents
sensibilisés en 2005

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

→ Depuis la création de La Prévention Routière, l'éducation aux risques routiers constitue l'une des missions essentielles de l'association. Ses actions éducatives sont multiples : interventions en milieu scolaire (écoles, collèges et lycées mais aussi instituts médicaux spécialisés, CAT...), mise à disposition de supports pédagogiques ou encore actions de formation de formateurs. Ces actions éducatives, menées en étroite relation avec les inspections académiques, bénéficient de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale.

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

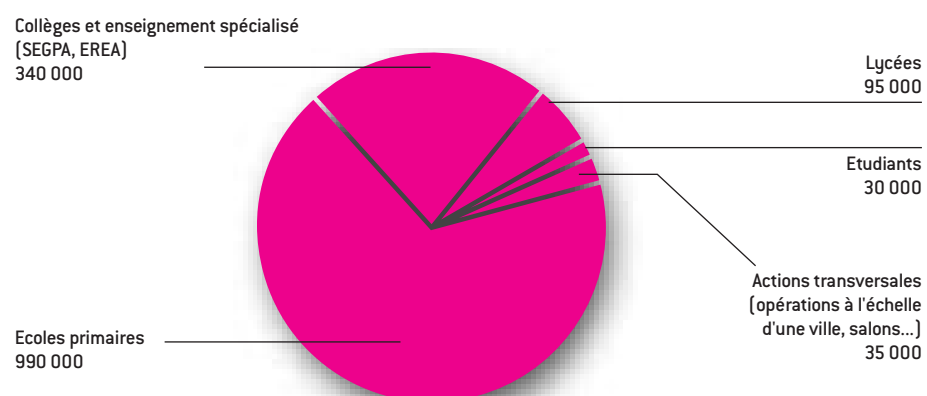
→ Coordonnées et mises en œuvre par les comités départementaux de l'association, les actions en milieu scolaire ont cette année concerné près de 1 500 000 enfants et adolescents :

- exercices pratiques de maniabilité et de circulation en milieu protégé puis en milieu réel (piéton, vélo, cyclomoteur) ;
- exercices permettant de faire travailler les enfants et les jeunes sur la détection, l'analyse des dangers et les comportements à adopter pour réduire le risque lors de leurs déplacements à pied, en vélo, en cyclomoteur ou lorsqu'ils sont passagers de voiture ou de car.

La Prévention Routière dispose de 600 aires d'évolution (ou pistes d'éducation routière) réparties sur l'ensemble du territoire national et de 30 centres d'éducation routière, animés avec l'aide de représentants des forces de l'ordre (gendarmes, policiers, CRS), des fonctionnaires des collectivités locales ou des bénévoles de l'association.

La Prévention Routière a par ailleurs poursuivi son implication dans les actions conduisant à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière : plusieurs comités départementaux proposent aux adolescents une formation à la conduite d'un cyclomoteur qui dépasse très largement la formation pratique minimale obligatoire de cinq heures. Ces formations sont fréquemment organisées avec le concours d'auto-écoles et le soutien des conseils généraux.

RÉPARTITION DES ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEU SCOLAIRE, ANNÉE 2005
TOTAL 1 490 000



LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

→ Ces trois dernières années, La Prévention Routière a réalisé plusieurs supports pédagogiques qu'elle met à disposition de ses intervenants (comités départementaux) mais aussi des enseignants et des élèves. Après "Le risque, les jeunes et la sécurité routière" (20 000 exemplaires diffusés depuis 2002 dans les lycées) et "Autopsie d'un accident" (15 000 exemplaires diffusés depuis 2003 dans les collèges), elle a réalisé en 2005 de nouveaux supports :

"SUR LES PAS DE TOM ET LILA"

→ Réalisé avec le soutien de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), "Sur les pas de Tom et Lila" a été conçu pour aider les enseignants dans leur mission d'éducation routière en classes de grande section de maternelle, CP et CE1. Son objectif est de préparer l'enfant à devenir un piéton autonome. Pour cela, il met en scène Tom, 8 ans, et sa sœur Lila, 9 ans, tous deux capables d'effectuer seuls des trajets courts et simples à pied, notamment pour aller et revenir de l'école. C'est sur les pas de Tom et Lila que les élèves vont découvrir les espaces publics de circulation, étudier et reconnaître les dangers de la rue et de la route et apprendre à circuler à pied en sécurité. "Sur les pas de Tom et Lila" est composé de 16 dossiers pédagogiques contenant des fiches d'activités destinées aux élèves, des affiches à exposer en classe, un DVD et des fiches pour les parents. Ce support a obtenu une médaille d'or au Festival international des campagnes de prévention routière qui s'est tenu à Tunis, en novembre 2005.

"MODULOROUTE" : LE LABO INTERACTIF DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

→ Moduloroute, le labo interactif de La Prévention Routière, a été réalisé en partenariat avec les assureurs de la FFSA. Disponible sur le site Internet de l'association, Moduloroute est composé de modules interactifs axés sur des thèmes clés de prévention routière : alcool, temps de réaction, distance d'arrêt... Ces modules permettent aux collégiens et lycéens de s'interroger, de se familiariser et d'apprendre des éléments de sécurité routière en manipulant des objets multimédia. Ils peuvent être utilisés en complément d'un travail sur un thème traité (en les projetant en classe entière ou en les proposant en autoformation aux élèves).

Chacun des modules propose :

- une phase interactive ;
- une phase d'explication reprenant la ou les expérience(s) précédente(s), qui en explique les grands principes et les complète ;
- une conclusion proposant des conseils de prévention liés au thème abordé et permettant d'accéder à une fiche "En savoir plus" au format PDF.

Les six modules disponibles actuellement (les effets de l'alcool ; angles morts ; temps de réaction ; distance d'arrêt ; adhérence ; champ visuel) seront complétés de nouveaux modules dans le courant du premier semestre 2006 (cannabis ; les doses d'alcool ; téléphone mobile ; accidents "moto" ; premiers secours ; ceinture de sécurité).

MISE À JOUR ET MODERNISATION DU SUPPORT PÉDAGOGIQUE "BICYCLETTE ET SÉCURITÉ"

→ Editée pour la première fois en 1998 et destinée aux enfants et jeunes de primaire et collège, cette mallette a été régulièrement mise à jour. Cette année, outre cette mise à jour, la présentation du support a été entièrement revue et la cassette VHS a été remplacée par un DVD, permettant un accès beaucoup plus aisé aux différentes séquences.



UN COLLOQUE À LISBONNE

La Prévention Routière a participé au mois de mai au colloque sur l'éducation aux risques routiers organisé à Lisbonne par La Prévention Routière Internationale. De nombreux pays étaient représentés et cette manifestation a été l'occasion, pour notre association, de prendre connaissance des initiatives pédagogiques menées à l'étranger en matière d'éducation routière et de présenter ses propres actions. La Prévention Routière a particulièrement insisté sur les actions à destination des adolescents, tranche d'âge exposée au risque cyclomoteur, et a notamment présenté le support pédagogique "Autopsie d'un accident", largement diffusé depuis 2004 dans les collèges et lycées.

LES ACTIONS DE FORMATION

LA FORMATION DES MONITEURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

→ Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, La Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière relevant de différents organismes (gendarmerie nationale, police nationale, police et administration de collectivités territoriales, bénévoles...). Pour former ces moniteurs, La Prévention Routière a organisé, en 2005, 28 stages de trois à cinq jours à Paris et en province et formé 382 moniteurs d'éducation routière.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

→ Convaincus que la formation des enseignants constitue l'un des leviers essentiels du développement de l'éducation routière dans le cadre scolaire, plusieurs comités départementaux ont mis en place des formations à leur intention. Deux de ces actions ont été réalisées en partenariat avec le Centre national de l'association : La première dans le département des Hauts-de-Seine en partenariat avec le conseil général et l'inspection académique. La deuxième dans le Bas-Rhin à l'initiative de l'inspection académique. Ces deux actions ont permis de former 320 enseignants et formateurs bénévoles à l'utilisation du support pédagogique "Autopsie d'un accident".

POURSUITE DES RÉUNIONS RÉGIONALES D'ÉCHANGES SUR LE SUPPORT "AUTOPSIE D'UN ACCIDENT"

→ Initiées en 2004, ces réunions s'adressent plus particulièrement aux comités départementaux de La Prévention Routière mais sont néanmoins ouvertes aux enseignants et aux pôles animation des préfectures. Elles ont pour objectif d'échanger sur les concepts pédagogiques du support "Autopsie d'un accident" et de favoriser son utilisation. Depuis 2004, 40 départements ont bénéficié de cette opération qui sera reconduite en 2006.

DES ACTIONS DESTINÉES À PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

CRÉATION D'UN "ESPACE EDUCATION" SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

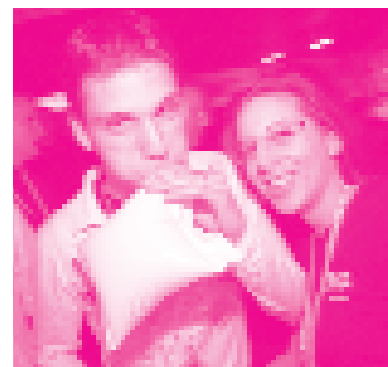
→ Dans le cadre de la refonte complète de son site Internet, La Prévention Routière y a créé un Espace Education. Cet espace s'adresse aux enseignants et élèves de la maternelle au lycée. Il a pour objectifs de :

- faire connaître aux enseignants les activités et supports pédagogiques de l'association à destination du monde éducatif ;
- leur donner des conseils et informations complémentaires en matière de prévention routière ;
- servir de vitrine aux projets ayant été montés grâce aux acteurs et aux outils de La Prévention Routière ;
- être un espace d'échanges.

PARTICIPATION AU SALON DE L'ÉDUCATION

→ En partenariat avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), La Prévention Routière a participé pour la deuxième année consécutive au Salon de l'Éducation qui s'est tenu à Paris du 24 au 27 novembre 2005 (Paris Expo - Porte de Versailles). Elle y était présente dans la "Cité de l'Éducation", espace s'adressant plus spécifiquement aux enseignants, parents d'élèves, responsables de collectivités territoriales et d'associations éducatives. Plus de 400 contacts qualifiés d'enseignants ou directeurs d'établissements scolaires ont été enregistrés à cette occasion.

LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005



Lors des opérations "Capitaine de soirée", 50 000 jeunes ont accepté de ne pas boire pour raccompagner leurs amis.

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

PRIORITÉ AUX ACTIONS EN DIRECTION DES 15-25 ANS

→ La Prévention Routière a poursuivi en 2005, avec le soutien de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), le programme d'actions "Penser à rentrer en vie". Ce programme de cinq ans prévoit la publication régulière d'études et de recherches pour mieux comprendre le risque des jeunes, l'édition de nouveaux documents pédagogiques à l'intention des établissements scolaires et la réalisation de campagnes de sensibilisation.

UN COLLOQUE POUR COMPRENDRE ET MIEUX AGIR

→ La Prévention Routière et la FFSA ont organisé à Paris, le 3 octobre 2005, un colloque "Parents, enseignants, médias : quel rôle face à l'hécatombe des jeunes sur la route ?" afin de mieux comprendre le risque "jeune" et de réfléchir aux moyens d'impliquer davantage les acteurs éducatifs. Cinq tables rondes se sont succédées au cours de cette journée qui a également été l'occasion pour notre association de rappeler aux pouvoirs publics sa demande d'un renforcement de l'éducation routière en milieu scolaire. 600 personnes ont participé à ce colloque. Les actes de la journée ont été publiés début 2006 et sont consultables sur le site de l'association : www.preventionroutiere.asso.fr.

LA GÉNÉRALISATION DU CONCEPT "CAPITAINE DE SOIRÉE"

→ Comme en 2004, priorité a été donnée à la généralisation du "Capitaine de soirée" ("celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas") afin que ce réflexe devienne la règle lors de chaque sortie. La Prévention Routière et la Fédération française des sociétés d'assurances ont ainsi rediffusé aux mois de janvier et février à la télévision, et aux mois de février et mars à la radio, les spots qu'ils avaient conçus en 2004, dans lesquels ils proposaient aux jeunes des moyens simples et ludiques de désigner entre eux, avant de sortir, un "Capitaine de soirée". Ces spots ont également été diffusés aux mois de mai et juin au cinéma, dans 1 300 salles. Cette diffusion s'est accompagnée du lancement d'un concours sur Internet dans lequel il était proposé aux jeunes de 18 à 30 ans de réaliser un

Photos : DR



DSCR/F. Cepas





LA 2^{ÈME} NUIT DES "CAPITAINE DE SOIRÉE"

Le 10 décembre, une 2^{ème} nuit des "Capitaines de soirée" a été organisée simultanément dans 85 discothèques avec comme parrain Cauet, animateur préféré des 15-25 ans, dont l'animation a été retransmise en direct dans l'ensemble des discothèques participantes. Cette 2^{ème} nuit des "Capitaines de soirée" a reçu le prix "Stratégies" pour le marketing jeunes (catégorie "Événements") qui récompense la pertinence des actions menées en direction des 15-25 ans.



film court (1 à 2 mn) dans lequel ils présentaient le moyen qu'ils avaient de désigner leur "Capitaine de soirée". 75 films ont été réalisés puis soumis au vote des internautes. Les trois films primés ont été diffusés sur Internet. Parallèlement, les comités départementaux de La Prévention Routière ont organisé tout au long de l'année des opérations "Capitaine de soirée" dans les discothèques, les fêtes publiques et les soirées étudiantes. Au total, près de 1 000 lieux ont accueilli l'opération en 2005 et plus de 50 000 "Capitaines de soirée" ont été recensés. Ces opérations ont été rendues possibles grâce à l'engagement de 1 800 jeunes bénévoles (Léo clubs, Rotaract, écoles d'infirmières, BTS commerciaux...) qui trouvent là un moyen de s'impliquer sur un sujet qui les concerne directement. La Prévention Routière a également participé, du 6 au 9 février, au SIEL (salon professionnel des univers du spectacle et de l'événement) pour rappeler aux responsables de discothèques le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre l'alcool au volant. La Prévention Routière a reçu pour l'opération "Capitaine de soirée" le soutien, pour la troisième année consécutive, de la Commission européenne dans le cadre de son programme "Euro Bob".

UNE CAMPAGNE SUR LA FATIGUE AU VOLANT

→ Un accident sur trois sur autoroute est dû à la fatigue. C'est pourquoi La Prévention Routière et l'Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASFA) ont souhaité, pour leur deuxième campagne commune, rappeler aux conducteurs les dangers de la fatigue au volant. Une étude, demandée à Gatard et Associés, a montré que les conducteurs sous-estiment leur état de fatigue et les conséquences de celle-ci sur leur sécurité, et qu'ils sont de ce fait peu enclins à s'arrêter. Le slogan "Ne trichez pas avec la fatigue, pausez-vous" rappelait qu'il n'existe pas de solution miracle contre la fatigue, sinon de s'arrêter, de se détendre et, si besoin, de dormir 10 à 15 minutes. La campagne, déclinée sur des affiches et dans des spots diffusés sur les radios d'autoroutes, s'est déroulée pendant les mois de novembre et décembre. Elle sera prolongée en 2006 par la diffusion d'un dépliant de conseils sur les gestes à adopter pendant les pauses sur autoroutes.



www.preventionroutiere.asso.fr

LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005



DE NOUVEAUX DOCUMENTS D'INFORMATION

"C'EST PAS SORCIER" EN DVD

→ Beaucoup connaissent cette émission diffusée chaque semaine sur France 3 et présentée par Fred et Jamy. Destinée à l'origine aux enfants et adolescents, elle est regardée par un plus large public en raison de son caractère pédagogique et ludique qui permet de comprendre les sujets les plus complexes. "C'est pas sorcier" ayant consacré fin 2004 une émission à la sécurité routière, La Prévention Routière, avec le soutien d'Automobiles Citroën, a décidé de l'édition en DVD. Vitesse, ceinture, téléphone..., l'émission passe en revue les principaux thèmes de sécurité routière, démonstrations et schémas à l'appui (sur l'énergie cinétique, les distances d'arrêt...). Edité à 10 000 exemplaires et accompagné d'un livret pour l'utilisateur, le DVD a été diffusé par les comités départementaux de l'association dans les établissements scolaires.

"PRUDENCE MAG" TOUS LES TRIMESTRES

→ La Prévention Routière et AGF éditent depuis début 2005 le magazine "Prudence Mag" destiné aux familles. Tiré à 300 000 exemplaires, il aborde, chaque trimestre, un sujet différent de sécurité routière (départ en vacances, rentrée des classes, conduite hivernale...) et s'adresse à toute la famille (conseils et fiches techniques pour les parents, jeux pour les enfants...). Il est diffusé par les comités départementaux de La Prévention Routière et les agents généraux d'assurances d'AGF.

UN GUIDE POUR LES JEUNES ÉLUS

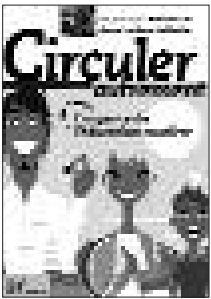
→ Plus de 500 communes ont en France un conseil d'enfants et de jeunes dont beaucoup s'intéressent à la prévention des accidents de la route. Pour les aider, La Prévention Routière et l'Association nationale de conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) ont réédité le "Guide du Conseiller pour la réalisation de projets de prévention routière", diffusé à 5 000 exemplaires. Ce guide se veut une "boîte à outils" pour les jeunes élus qui souhaitent s'investir dans ce domaine.

DES DÉPLIANTS MIS À JOUR

→ Création d'un délit de conduite sans permis, augmentation du nombre de points perdus en cas d'alcoolémie positive ou de non-port de la ceinture, obligation d'une formation pratique de cinq heures pour conduire un cyclomoteur... Les changements intervenus depuis trois ans dans le Code de la route sont nombreux. C'est pourquoi l'association a remis à jour, en 2005, l'ensemble de ses 15 dépliants d'information ainsi que sa brochure "Les seniors au volant". Ces documents sont diffusés par le relais des comités départementaux et sont téléchargeables sur le site Internet de l'association : www.preventionroutiere.asso.fr.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

→ En 2005, l'association a mis en place un nouveau site Internet afin de répondre à la demande toujours plus forte du grand public pour des informations disponibles sur le web. Fil d'informations sur la prévention des accidents de la route en France et à l'étranger, dossiers thématiques, rubrique pour les enseignants, réponses aux questions les plus fréquemment posées à l'association... sont proposés à l'internaute. Des moteurs de recherche lui permettent de trouver facilement l'information qui l'intéresse ainsi que les coordonnées du comité départemental le plus proche de chez lui. Les internautes peuvent également recevoir chaque mois, s'ils le souhaitent, une lettre électronique synthétisant les nouvelles informations parues sur le site. Depuis la mise en place du nouveau site, plus de 25 000 personnes le visitent en moyenne chaque mois. En 2006, le site proposera l'adhésion ou le don en ligne, la signature à des pétitions et la participation à des sondages. Ce nouveau site a obtenu la médaille d'or dans la catégorie "Internet" au Festival international des campagnes de prévention routière qui s'est tenu à Tunis, en novembre 2005.



PALMARÈS 2005 DES ÉCHARPES D'OR

Echarpe "Communes de moins de 1 000 habitants" : **DOUNOUX (Vosges)**
pour ses aménagements qui ont permis de sécuriser les abords de l'école et de sensibiliser les enfants.

Echarpe "Communes de 1 000 à 10 000 habitants" : **SAINT-GÉLY DU FESC (Hérault)**
pour la mise en place de six lignes de pédibus et la sensibilisation des parents sur le sujet.

Echarpe "Communes de 10 000 à 50 000 habitants" : **FONTENAY-AUX-ROSES (Hauts-de-Seine)**
pour ses aménagements de voirie, pour la création d'itinéraires piétons en sites propres, pour la sécurisation des écoles grâce à une signalisation spécifique.

Echarpe "Communes de plus de 50 000 habitants" : **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (Val-d'Oise)**
pour ses aménagements d'infrastructure, sa sensibilisation des jeunes étudiants lors d'un challenge, pour la création d'un service de sécurité routière permettant de mener une réflexion globale sur le sujet.

Echarpe "Conseils généraux ou conseils régionaux" : **CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-MARNE (Haute-Marne)**
pour la mise en place d'un programme de mobilisation générale pour réduire de façon significative les accidents de la route dans le département.

Prix spécial "Conseils d'enfants et de jeunes" avec l'Anacej : **DINAN (Côtes-d'Armor)**
pour la réalisation d'un DVD sur le thème des risques en deux-roues, lesquels peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les jeunes.

Prix spécial "Actions en direction des 15-25 ans" : **GROUPEMENT DE COMMUNES DE CORCOUÉ-SUR-LOGNE (Loire-Atlantique)**
pour la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire et pour la création d'une formation au BSR.

Prix spécial du jury : **CHAMBÉRY (Savoie)**
pour la continuité de son action depuis 20 ans dans le but de rendre plus sûrs les déplacements et d'harmoniser le partage de l'espace public entre usagers.

"CIRCULER AUTREMENT"

→ Proposé sur abonnement à tous les acteurs de prévention et aux adhérents, "Circuler autrement" a été diffusé à 12 000 exemplaires en 2005 et compte 9 000 abonnés payants. Plusieurs sujets d'enquêtes ont été abordés :

- Les deux-roues motorisés
- Les simulateurs au service de la sécurité
- La justice
- Mobilité durable et sécurité des déplacements
- Radars, les Français jouent le jeu

"ACTION AUTO-MOTO" ET "LA PRÉVENTION ROUTIÈRE DANS L'ENTREPRISE"

→ La Prévention Routière collabore à la rédaction de ces deux magazines. "Action Auto-Moto" est édité par le groupe Hachette Filipacchi. Ce mensuel de l'automobile est proposé par abonnement aux adhérents de La Prévention Routière qui le souhaitent. Ils reçoivent alors une version comprenant un cahier dont la présentation et le contenu ont été revus début 2006. Quant à "La Prévention Routière dans l'Entreprise", revue juridique éditée par la Société d'éditions et de protection route (SEPR), elle est particulièrement lue par les PME et PMI. Les articles consacrés à la prévention du risque routier sont élaborés par l'association.

LES OPÉRATIONS GRAND PUBLIC

→ Plusieurs opérations se sont déroulées au cours de l'année en liaison avec les comités départementaux de l'association :

"LES ÉCHARPES D'OR"

Ce concours, organisé depuis 1990 par La Prévention Routière, récompense les collectivités locales qui agissent pour réduire les accidents de la route. 144 villes ou conseils généraux ont déposé un dossier de candidature en 2005 et 8 ont été récompensés au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au mois de décembre au ministère des Transports, en présence de Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

"LUMIÈRE ET VISION"

Les semaines "Lumière et Vision" se sont tenues dans 68 départements en 2005. Elles ont permis d'effectuer un diagnostic gratuit de l'éclairage et de la signalisation de 110 000 véhicules, ainsi qu'un test de la vue pour leur conducteur. Cette opération, la plus ancienne de La Prévention Routière, était organisée à l'automne avec le concours de l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav), de Bosch et du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA). Deux nouveaux documents d'information ont été édités pour la circonstance par La Prévention Routière et l'Asnav : une affichette reprenant le slogan "la vue c'est la vie" et permettant de tester sa vue et un panneau d'information pour rappeler l'importance de la fonction visuelle.

LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005



PARTICIPATION À LA "JUNIOR BIKE" 2005

La Prévention Routière a été partenaire, pour la deuxième année, de cette opération organisée en juin par Michelin dans six villes de France. Les enfants de 4 à 12 ans étaient invités à participer à des ateliers sur le thème du vélo et se sont vus offrir à la fin de la journée un casque vélo. A cette occasion, La Prévention Routière et Michelin ont conçu une affiche sur les équipements de sécurité indispensables à bicyclette (de l'éclairage au port du casque).

BILAN "TENUE DE ROUTE"

Dans le cadre de leur partenariat, La Prévention Routière et Bosch ont proposé aux conducteurs, pendant tout le mois de septembre, un bilan "tenue de route" gratuit dans tout le réseau des réparateurs automobiles Bosch Cars Services. Le diagnostic, d'une durée de quinze minutes, portait sur les éléments intervenant dans la tenue de route et le freinage du véhicule.

OPÉRATION DE VISIBILITÉ AVEC GOODYEAR

Des millions d'enfants se rendent chaque jour à l'école et sont parfois peu visibles des automobilistes, en particulier à l'entrée de l'hiver. C'est pourquoi La Prévention Routière et Goodyear ont lancé en octobre l'opération "Être vu au crépuscule et la nuit", un kit pédagogique destiné à être diffusé aux enseignants de CE2, CM1 et CM2 pour les aider à démontrer à leurs élèves l'intérêt d'équiper leurs vêtements et leurs cartables de tissus rétro-réfléchissants. Ces tissus rendent visibles ceux qui les portent la nuit à 150 mètres au lieu de 30 mètres.

LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

→ Le service de presse de l'association a répondu aux sollicitations toujours nombreuses des médias, en légère baisse cependant par rapport à 2003 et 2004. Les demandes – 40 à 50 par mois – ont porté sur les conseils concernant le conducteur et le véhicule, sur les réactions de l'association aux décisions du gouvernement et aux chiffres de l'insécurité routière. Les interventions dans les médias ont également été l'occasion de rappeler les positions de l'association sur les principaux sujets de prévention routière. En 2005, La Prévention Routière a organisé trois conférences de presse et adressé aux médias 27 communiqués et dossiers de presse. Les sujets qui ont généré le plus d'articles sont les conseils pratiques (voyager en Europe, le chemin de l'école, lutter contre la fatigue...). L'opération "Capitaine de soirée", en particulier la 2^{ème} nuit du 10 décembre 2005, et l'opération "Lumière et Vision" ont suscité un nombre très important d'articles dans la presse quotidienne régionale grâce aux contacts toujours plus nombreux et efficaces entre les comités départementaux et les journalistes locaux. Plusieurs émissions de télévision ont également consacré des reportages à des sujets de sécurité routière comme "La méthode Cauet" sur TF1 et "Les maternelles", "Cas d'école" et "C' dans l'air" sur France 5.



En mai 2005, le sujet des enfants usagers de la route a été débattu au cours de l'émission "Les maternelles", diffusée sur France 5 et animée par Karine Le Marchand.





LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

→ Le centre de documentation a répondu à 3 500 demandes dont deux-tiers provenaient d'interlocuteurs externes à l'association [de plus en plus de demandes sont exprimées par mails]. Les questions les plus fréquentes portent sur l'alcool et les drogues au volant, le téléphone, la conduite sans permis, la prévention des risques chez les jeunes [éducation routière, conduite accompagnée...]. Outre la gestion du fond documentaire et des périodiques, le centre de documentation procède à un système de veille sur Internet qui permet d'alerter en temps réel les collaborateurs du Centre national et des comités départementaux sur l'actualité de la prévention des accidents de la route. Le centre documentaire a également mis en place en 2005 un système de gestion électronique des documents qui permettra une plus grande facilité et rapidité des recherches documentaires.

LE SERVICE COURRIER JURIDIQUE ET TECHNIQUE

→ Ce service a répondu à 2 500 courriers d'adhérents et du grand public et à une moyenne de 5 à 10 appels téléphoniques par jour. Les principaux thèmes abordés concernaient l'allumage des feux de croisement le jour, les infractions routières, les changements de réglementation et les principaux facteurs d'accidents tels que l'alcool et la vitesse. Il a également élaboré le dossier "Voyager en Europe", mis en ligne avant l'été sur le site Internet de l'association et destiné à donner des conseils et des informations sur les différentes réglementations aux conducteurs partant à l'étranger en voiture.

LES PARTENARIATS

→ En 2005, vingt partenaires ont soutenu l'association en apportant une aide précieuse pour la mise en place d'actions de prévention. De nouveaux partenaires, AGF et Goodyear, ont rejoint La Prévention Routière.



LES ÉTUDES ET RECHERCHES

ACTIVITÉS DU CONSEIL MÉDICAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005

→ Sous la présidence du professeur Jean-François Caillard, le conseil médical a apporté tout au long de l'année sa contribution aux études et recherches de l'association.

● Le conseil médical a poursuivi l'élaboration d'un **support pédagogique** pour favoriser un enseignement sur les causes des accidents de la circulation et leur prévention **au cours des études de médecine**. La diffusion est programmée pour 2006.

● L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a présenté en septembre 2005 **une nouvelle classification des médicaments** en fonction de leurs risques pour les conducteurs. Trois nouveaux pictogrammes apposés sur les emballages préciseront le niveau de risque et indiqueront l'attitude pratique à adopter. Cette nouvelle signalétique fait suite à un rapport présenté par La Prévention Routière en novembre 2000 proposant une classification des médicaments en trois groupes.

● La Prévention Routière a mené, de 2003 à 2005, la première expérience en France d'**éthylotests antidémarrage**. Ce dispositif a été proposé par le procureur de la République d'Annecy en alternative



Renault

aux poursuites pénales en cas de conduite en état d'alcoolémie. Cette expérimentation a été un succès. Les infractionnistes qui ont été les testeurs de cette innovation (30 hommes et 8 femmes, en majorité âgés de 40 à 55 ans) n'ont eu aucun accident et ont changé leur attitude par rapport à l'alcool, à la grande satisfaction de leur entourage.

LES ÉTUDES FINALISÉES OU EN COURS EN 2005

→ La Prévention Routière a financé de 2003 à 2005 **une étude sur la chirurgie précoce des traumatismes de la moelle épinière**. Cette étude, réalisée par l'Institut pour la recherche sur la moelle épinière et l'encéphale, a permis de dresser un état des lieux quasi exhaustif de la prise en charge des traumatisés médullaires en France. Plus d'un blessé sur deux souffrant de ce type de lésion est victime d'un accident de la route. Si leur prise en charge pré-hospitalière s'avère globalement rapide, efficace et coordonnée en réseau, des progrès pourraient encore être accomplis par une immobilisation systématique de ces blessés médullaires par matelas coquille et minerve cervicale et par le maintien d'une pression artérielle satisfaisante. Cette étude a aussi démontré et précisé l'intérêt essentiel d'une chirurgie précoce de ces lésions médullaires dans les 24 heures qui suivent le traumatisme, que l'atteinte soit complète ou incomplète.

→ Réalisée par le Crédoc avec le soutien de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), **une enquête sur l'éducation au risque routier** a permis d'interroger de nombreuses familles, enseignants et médias sur leurs rôles respectifs dans l'éducation routière de nos enfants, adolescents et jeunes adultes. L'exemplarité des parents ainsi que leur capacité à contrôler dans un climat de confiance l'autonomie de leurs enfants sont deux facteurs essentiels à une bonne transmission des valeurs.

→ En 2005, six ans après le lancement de l'expérimentation de l'opération "Capitaine de soirée", La Prévention Routière et la FFSA ont souhaité adapter leurs actions aux changements dans les **pratiques et représentations sociales des jeunes concernant les sorties festives, la conduite et l'alcool**. L'étude réalisée par Fors Recherche Sociale a montré de fortes permanences des pratiques dangereuses à l'occasion des sorties festives. Cependant, les pratiques semblent évoluer lentement. L'impact des campagnes chocs, la présence des associations de prévention sur les lieux de fêtes mais aussi la peur du gendarme ont permis l'émergence de nouveaux profils de jeunes : les "craintifs" et les Capitaines de soirée dans l'âme.

→ Une étude menée par Gatard & Associés pour La Prévention Routière et l'Association des sociétés françaises d'autoroute (ASFA) a permis d'évaluer comment les automobilistes perçoivent le problème de la **fatigue au volant**, comment ils tentent d'y faire face et quels sont les freins à s'arrêter pour se reposer. La fatigue au volant est perçue par les automobilistes comme un problème fréquent et inquiétant mais d'ordre intime et banal.

→ Un groupe de travail, composé de membres du conseil d'administration de l'association, d'industriels du secteur automobile et présidé par Emmanuel d'Orsay s'est réuni une première fois afin d'étudier la **faisabilité des systèmes dits "d'adaptation intelligente de la vitesse"** actuellement expérimentés dans plusieurs pays européens, tel le système LAVIA en France.

→ La Prévention Routière a par ailleurs participé activement à différentes commissions techniques nationales : commissions permanentes du Conseil national de la sécurité routière, Conseil national des transports, commission de normalisation des éthylotests.

COMPOSITION DU CONSEIL MÉDICAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Président :

Pr Jean-François CAILLARD
professeur des Universités, praticien hospitalier, service de médecine du travail et des maladies professionnelles (hôpital Charles Nicolle, Rouen)

Membres :

Pr Alain BERGERET
médecine et santé au travail, recherches épidémiologiques transport, travail et environnement

Pr Maurice CARA
médecine d'urgence, membre de l'Académie nationale de médecine

Pr Jacques-Pierre CHEVALERAUD
ophtalmologiste des hôpitaux des armées

Pr Sylvain DALLY
Professeur de toxicologie et de médecine légale (hôpital Fernand Widal, Paris)

Pr Étienne FOURNIER
toxicologie clinique

Dr Marcel GARNIER
directeur innovation santé, Groupe Médéric

Pr Jean LANGLOIS
président d'honneur de l'Organisation pour la prévention de la cécité (OPC)

Dr Damien LÉGER
responsable du Centre du sommeil (Hôtel-Dieu, Paris)

Pr Jean MURAT
membre de l'Académie de chirurgie, fondateur des services des urgences (1965), expert honoraire à la Cour de cassation

Pr Alain PATEL
chirurgie orthopédique

Pr René-Claude TOUZARD
chirurgie orthopédique et traumatologique, membre de l'Académie de chirurgie

Secrétaire :

Dr Charles MERCIER-GUYON
médecin légiste, médecin urgentiste, directeur médical du Centre d'études et de recherches du trafic



C. Dautre/LPR

LES ACTIONS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2005

plus de **27 000**
conducteurs ont suivi
des stages en 2005

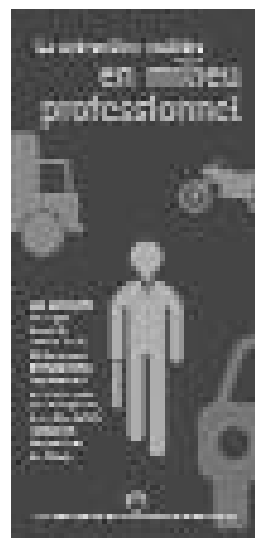


LES ACTIONS AUPRÈS DES CONDUCTEURS RESPONSABLES D'INFRACTIONS

→ La Prévention Routière Formation, association fondée par La Prévention Routière et présidée par M^{me} Sylvie Lotteau-Croquin, magistrat honoraire, est agréée dans 90 départements. Elle organise **des stages de sensibilisation** aux causes et conséquences des accidents de la route qui concourent au changement de comportement des conducteurs. Ces stages s'inscrivent soit dans le cadre de la loi du 10 juillet 1989 sur le permis à points, permettant au titulaire du permis de conduire d'obtenir la reconstitution partielle de son capital initial de points, soit dans le cadre de l'alternative à la sanction pénale décidée par le procureur de la République.

→ La pédagogie de La Prévention Routière Formation repose sur le constat que les infractions et les accidents qui en résultent ne se produisent pas par ignorance de la réglementation ou par incapacité à diriger un véhicule. Aussi, La Prévention Routière Formation propose aux conducteurs **une réflexion sur leurs attitudes par rapport à la conduite qui sont à l'origine de leurs comportements**. Autour d'un apport de connaissances s'effectue un travail psychologique tendant à amener les intéressés – par le recueil d'informations, par l'échange de vues, par la prise en compte des réalités physiques de la conduite et des difficultés relationnelles qu'elle suscite – à évacuer leurs préjugés et à concevoir les problèmes routiers autrement. Toutes les formations sont conduites par deux spécialistes, l'un titulaire d'un diplôme de psychologie et l'autre d'un brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM), ayant reçu une formation spécifique dispensée par le ministère des Transports dans le cadre de l'Institut national de la sécurité routière et de la recherche (Inserr).

→ En 2005, plus de 100 000 conducteurs ont bénéficié de stages de recyclage dans toute la France, dont 27 528 se sont adressés à La Prévention Routière Formation. Parmi les stagiaires accueillis, 18 470 souhaitaient reconstituer leur capital de points, dont 1 182 conducteurs novices ; 6 184 bénéficiaient d'une mesure alternative aux poursuites pénales et 1 258 en peine complémentaire. D'autres stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de la procédure pénale se développent. Ainsi, depuis fin 2002, le procureur de la République peut proposer une "composition pénale" à une personne qui reconnaît avoir conduit sous l'emprise d'un état alcoolique. Plusieurs juridictions ont fait appel à La Prévention Routière Formation pour mettre en place des stages spécifiques pour ces conducteurs.



→ Tous ces stages ont prouvé leur efficacité. Les évaluations de ces formations font ressortir pour les conducteurs qui les suivent une prise de conscience des risques, une modération de la vitesse, un port systématique de la ceinture et une meilleure compréhension des règles. Ils contribuent sans aucun doute à développer la culture de prévention préconisée depuis tant d'années par La Prévention Routière et à réduire le nombre de tués et de blessés sur nos routes. C'est dans cet esprit que la loi du 12 juin 2003 relative au renforcement de la lutte contre la violence routière prévoit la faculté donnée au juge de condamner un prévenu ou un contrevenant, pour certaines catégories d'infractions, **à titre de peine complémentaire** et à ses frais, à un stage de sensibilisation à la sécurité routière de deux à cinq jours. Il en est notamment ainsi dans les cas d'homicide ou de blessures involontaires, de délit de grande vitesse, d'alcoolémie de plus de 0,8 g/l dans le sang... En 2005, 1 258 personnes ont participé à un stage à La Prévention Routière Formation, au titre de la peine complémentaire. Ces stages peuvent être également ordonnés par le juge de l'application des peines chargé de la mise à exécution d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un travail d'intérêt général.

LES ACTIONS EN ENTREPRISES

→ Les déplacements routiers réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle continuent à représenter une activité risquée pour les salariés. Sur 1 115 accidents du travail mortels déclarés en 2004, 122 se sont produits lors de la conduite d'un véhicule. En plus de ces accidents mortels déclarés lors de la réalisation d'une mission professionnelle, viennent s'ajouter 485 décès survenus lors d'un trajet entre le domicile et le lieu de travail. Ainsi, **en additionnant les accidents mortels en mission et en trajet, on constate que la conduite automobile est à l'origine de 607 accidents mortels** déclarés auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie.

→ Par ailleurs, les accidents qui sont arrivés en conduisant un véhicule ont entraîné 76 903 déclarations d'accident du travail avec arrêt et 10 157 déclarations d'accident du travail avec une incapacité permanente. Afin d'accompagner les entreprises, les collectivités locales et les services de l'État dans leur politique qualité/sécurité, La Prévention Routière Formation met en œuvre différentes actions qui visent à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la route auxquels sont exposés les salariés. Il s'agit notamment de :

- diagnostics du risque routier (en conformité avec le "document unique" d'analyse des risques) ;
- journées de formation pour les conducteurs (théoriques ou pratiques) ;
- journées de conseil à la gestion du risque circulation (en conformité avec le "guide des bonnes pratiques de prévention" élaboré par l'INRS).

→ En 2005, le Centre national et 30 comités départementaux ont organisé ce type d'opérations dans des entreprises. Cela représente 381 journées d'action qui se sont déroulées sur tout le territoire national, et plus de 4 623 salariés ont ainsi été directement impliqués dans la prévention du risque circulation au travail pendant au moins une journée. Les principales opérations se sont déroulées dans les entreprises BASF, Bayard Presse, Béton de France, EDF-GDF, Europcar, Groupe Lafarge, L'Oréal, Lyonnaise des Eaux, RMC, Groupe Total, Vivendi... Il est également important de signaler que les PME-PMI s'investissent de plus en plus dans la prévention de ce risque en raison de leur fragilité face à l'éventuelle perte de l'un de leurs principaux collaborateurs. Le magazine "La Prévention Routière dans l'Entreprise" se fait régulièrement l'écho des actions de prévention les plus significatives.

→ En partenariat avec les caisses régionales d'assurance maladie, La Prévention Routière Formation poursuit son action pour que le risque routier soit systématiquement intégré dans les démarches de prévention du secteur professionnel.



LA VIE DE L'ASSOCIATION

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

→ L'action inlassable de l'association a été rendue possible sur le terrain grâce à la détermination du réseau des comités départementaux qui fait la force et l'une des spécificités de l'association. En effet, présents dans chaque département métropolitain et dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer, les comités sont non seulement le relais efficace des actions nationales, telles que "Capitaine de soirée", "Lumière et Vision", "les Echarpes d'Or"..., mais aussi des prescripteurs d'actions innovantes. La présence au plus près de la population permet de cerner les problèmes locaux et de proposer des solutions et des opérations adaptées à ceux-ci.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES PAR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- Distribution de casques vélo à l'attention des élèves du primaire ;
- Vérification de l'état des bicyclettes et des principaux organes de sécurité (freins, éclairage...) ;
- Formation des assistantes maternelles en liaison avec les centres de protection maternelle et infantile ;
- Sensibilisation des déficients visuels et non-voyants pour développer leur autonomie ;
- Mise en place de séances de sensibilisation aux principaux facteurs d'accidents pour le grand public ;
- Emissions radiophoniques et télévisuelles régulières d'information et de sensibilisation sur les antennes locales ;
- Sensibilisation d'employés communaux au risque routier ;
- Formation à la prévention des accidents de la route dans une école de gardiens de la paix de la police nationale ;
- Mise en place d'une commission de sécurité des transports scolaires avec le conseil général ;
- Création d'un CD-Rom interactif sur les bons comportements à adopter dans les cars scolaires ;

LES ACTIONS EN DIRECTION DES SENIORS

La Prévention Routière a été précurseur dans la conception et la mise en place des séances de sensibilisation en direction des conducteurs seniors. En 2001, 47 comités départementaux organisaient déjà ce type d'opérations. Ils étaient 82 en 2005. Ces opérations, conduites en partenariat notamment avec les forces de l'ordre, les pompiers, les médecins et personnel de santé, les auto-écoles, les assureurs, les inspecteurs du permis de conduire ont rassemblé, en 2005, plus de 22 000 conducteurs de plus de 60 ans. La Prévention Routière est ainsi devenue au fil des ans un acteur incontournable pour l'organisation de ces séances de sensibilisation.

- Rubrique mensuelle d'information et de prévention dans la presse quotidienne régionale ;
- Création d'une affiche sur les "angles morts" avec les étudiants d'un IUT ;
- Edition d'un CD de chansons sur le thème des accidents de la route, réalisé avec des écoliers et des moniteurs d'éducation routière ;
- Edition d'un dépliant d'information sur les quads, les dangers de leur utilisation et la réglementation.

DES POURSUITES CONTRE LES CYCLOS DÉBRIDÉS

→ Chaque année, plusieurs milliers de jeunes sont tués ou gravement blessés dans des accidents de cyclomoteur. C'est pourquoi La Prévention Routière s'est engagée depuis plusieurs années, grâce au relais de ses comités départementaux, à des poursuites à l'encontre des constructeurs et concessionnaires de cyclomoteurs vendant des engins débridés ou des kits de débridage. A la suite de la dernière action en justice à Grenoble, six distributeurs de cyclomoteurs ont ainsi été condamnés à deux mois de prison avec sursis, une première dans ce type d'affaire. L'association s'est félicitée de la loi sur l'aggravation des sanctions encourues pour la vente d'un cyclomoteur (ou d'une moto) débridé, adoptée par le Parlement début 2006.

LES ADHÉRENTS, DONATEURS, LÉGATAIRES

→ Ils constituent la **force vive de La Prévention Routière** sans qui l'association ne pourrait pas remplir sa mission. Ils légitiment les actions et les prises de position de l'association et leur appui financier représente près des deux-tiers de ses ressources. Ainsi, en 2005, La Prévention Routière a bénéficié de plus de 180 000 contributions financières d'adhérents et donateurs, personnes physiques et morales. Cette fidélité à notre action doit aussi être remerciée.

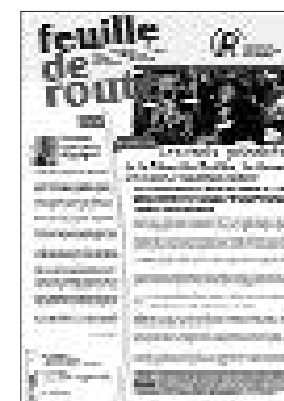
→ En 2005, la Direction du recrutement et de la gestion des adhérents a reçu près de 90 000 courriers et appels téléphoniques. Ce besoin de dialogue et d'échange montre le lien très fort qui unit les adhérents et donateurs à l'association.

La "Feuille de Route", lettre trimestrielle d'information des adhérents, dans sa maquette rénovée, a été diffusée à 230 000 exemplaires à chaque numéro.

Les comités départementaux ont également, comme chaque année, participé à l'écoute et à l'information des adhérents en les recevant directement à leur bureau, pour les informer de la vie de l'association et répondre aux questions qui les préoccupent.

→ Décidée en 2004 et conduite en 2005, la **refonte du système d'information** est en phase de s'achever. Elle permet de rationaliser davantage les dépenses (notamment en n'envoyant qu'un seul reçu fiscal libératoire par an) et donc d'utiliser les sommes non engagées pour mener des actions nouvelles. De nouveaux moyens de paiement plus modernes sont également proposés aux adhérents et donateurs. Le prélèvement automatique mis en place en septembre 2005 connaît un fort succès. En 2006, il sera possible de verser sa contribution par Internet via le paiement sécurisé. En 2005, un certain nombre d'adhérents ont choisi de léguer leurs biens à l'association afin d'assurer la pérennité de ses actions. La Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, est exonérée en totalité des frais de succession. Les sommes et les biens ainsi légués sont investis directement et dans leur intégralité pour des opérations de prévention de l'association, pionnière dans la lutte contre l'insécurité routière. La nouvelle réglementation fiscale permet de déduire des impôts 66 % du montant de la contribution.

→ Le contexte encourageant de la baisse des accidents de la route et la participation plus active de l'Etat au combat commun ne doivent pas laisser penser que "la guerre est finie". C'est la mission de chacun de s'engager davantage en continuant à financer des actions de prévention si importantes.



ADHÉRER, FAIRE UN DON OU UN LEGS À LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

C'est donner à l'association les moyens de pérenniser et développer les actions de prévention. Adhérer, c'est aussi marquer son attachement à des valeurs communes et manifester sa volonté de se comporter en automobiliste prudent et responsable, notamment par l'affichage de la palme de l'Ordre du Conducteur. Il est donc primordial de rechercher de nouveaux adhérents, donateurs ou légataires, soit par des campagnes nationales de recrutement soit par l'intermédiaire des comités départementaux, par le parrainage ou par le bouche à oreille.



C. Dautre/LPR

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES COLLABORATEURS DE L'ASSOCIATION

→ Au 31 décembre 2005, l'effectif était de 271 salariés (contre 264 en 2004). Sur ces 271 postes, 104 sont à temps plein et 167 sont sous contrats à temps partiel. 134 salariés sont cadres et 116 non cadres. A l'effectif non cadre, il convient d'ajouter 21 contrats à durée déterminée et/ou aidés par l'Etat (CES, CEC, contrats de qualification). En 2005, 49 personnes ont travaillé au siège de l'association à Paris, et 222 dans les comités départementaux. En 2005, la masse salariale, charges et taxes incluses, représente 7 900 634 euros.

→ Animé par un président bénévole, chaque comité départemental est composé d'un directeur, salarié à temps partiel, et d'un secrétariat. En 2005, trois nouveaux présidents de comité ont été nommés par le conseil d'administration. Dix directeurs et treize secrétaires ont quitté leurs fonctions et ont été remplacés. Par ailleurs, il a été procédé au recrutement de sept nouveaux collaborateurs dans les comités départementaux. Des délégués bénévoles apportent leur temps, leur soutien et leurs compétences aux comités départementaux. Ils constituent un appui indispensable à l'équipe salariée du comité.

→ Comme chaque année, une attention particulière a été apportée à la formation professionnelle continue. En 2005, les actions inscrites au plan de formation ont représenté 2 % de la masse salariale. Un séminaire a été organisé au Centre national en décembre 2005 pour les nouveaux directeurs.

LES FINANCES DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

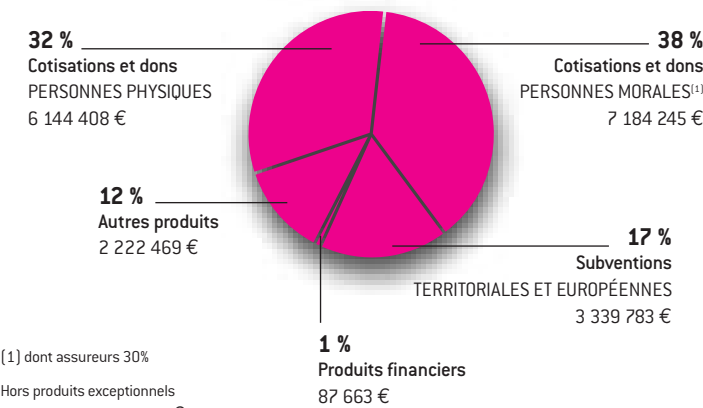
→ Les comptes de La Prévention Routière, comme chaque année, résultent en large partie des ressources de l'association et notamment des cotisations, dons et legs de personnes physiques et des versements de subventions des collectivités territoriales aux comités départementaux.

→ Les comptes de l'exercice 2005 de La Prévention Routière font apparaître un résultat négatif avec une baisse des **produits** courants de 3,3 %. Ce résultat est lié, par rapport à 2004, à une baisse des adhésions et dons des personnes physiques de 14 %, et à une diminution des subventions des collectivités territoriales de 5 %. La part relative aux cotisations et dons de personnes morales enregistre une augmentation de 1,2 %.

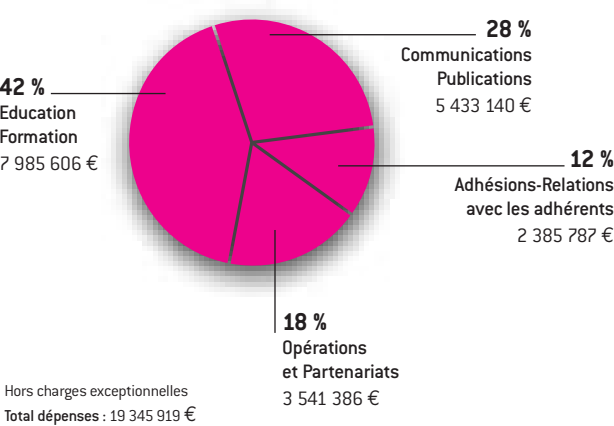
→ Les **charges**, quant à elles, sont en diminution de près de 1 %. Elles concernent les dépenses de biens et de services dans le cadre des actions d'éducation et des opérations de communication et des dépenses liées au recrutement et à la gestion des adhérents. Les charges de personnel sont en augmentation de 2,4 % en raison notamment de recrutements de collaborateurs dans les comités départementaux.

→ En définitive, en 2005, La Prévention Routière enregistre, sur un budget global de plus de 19 millions d'euros, un résultat courant négatif de 367 351 euros et, compte tenu des produits et charges exceptionnels, un résultat global négatif de 693 211 euros. Cette perte de l'exercice est affectée au poste "capitaux propres" du bilan, poste qui est ramené au 31 décembre 2005 à 4 561 797 euros. Face à cette situation, une stratégie de développement des adhésions et dons a été mise en œuvre avec détermination pour permettre à l'association d'équilibrer ses résultats dès 2006.

RÉPARTITION DES RECETTES 2005 DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE



PRÉSENTATION OPERATIONNELLE DES DÉPENSES 2005 DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE



LA VIE DE L'ASSOCIATION



L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

→ Association régie par la loi de 1901, La Prévention Routière a été créée en 1949, devant la montée de l'hécatombe routière, par les sociétés d'assurances et les professions de l'Union routière. Elle a été reconnue d'utilité publique le 3 mai 1955.

→ L'article I des statuts définit clairement l'**objet de l'association** : "Étudier et mettre en œuvre toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière".

→ La Prévention Routière présente aujourd'hui la caractéristique d'être à la fois un opérateur d'actions de prévention et de sensibilisation, un centre d'information et d'expertise, une organisation militante. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents et la formation des conducteurs, la sensibilisation et l'information du grand public, des entreprises, des infractionnistes. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

→ Outre le **Centre national** à Paris, La Prévention Routière est présente dans tous les départements, y compris outre-mer, grâce à **101 comités départementaux** animés par un président, un directeur à temps partiel, un secrétariat et des bénévoles.

→ Le **conseil d'administration** est composé de représentants d'associations de victimes et de handicapés, de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, de présidents de comités départementaux de La Prévention Routière, de représentants des grandes professions de la route ainsi que de représentants de sociétés et d'agents d'assurances.

→ Après trois années où elle s'est tenue en Province (Lyon en 2002, Rennes en 2003 et Strasbourg en 2004) et a été l'occasion d'aller à la rencontre des adhérents, l'**Assemblée générale** s'est déroulée en 2005 à Paris et a réuni plus de 200 personnes. Elle sera à nouveau organisée en province, à Montpellier, en 2006.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCEMBRE 2005)

BUREAU

Président : **Bernard Pottier**
Président adjoint : **Pierre Florin** (GIE AXA)
Vice-président : **Michel Thiers**
(Association des maires de France – AMF)
Trésorier : **Philippe Randot** (président du comité de Seine-et-Marne de La Prévention Routière)
Secrétaire : **Stéphane Pénet** (Commission plénière des assurances de biens et de responsabilité – Dabr de la FFSA).

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Automobile-Club national :
Christian Gérondeau
Fédération nationale des transports routiers (FNTR) :
Francis Babé
Union routière de France (URF) : **François Prévost**
AGEA (Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances) : **Jean-Max Lefebvre**
AGF Assurances : **Gérard Bonnet**
Assemblée des départements de France (ADF) :
Alain Hethener
Association des paralysés de France (APF) :
Jacques Demonet
Fédération française du motocyclisme :
Jean-Pierre Moreau
Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) : **Manuel J. Gomez**
Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) : **Francis Davoust**
Generali France Holding : **Hervé de Saint Germain**
Groupama - GAN : **Frédéric Maisonneuve**
Groupe Azur - GMF : **Sylvie Lagourgue**
Mutuelles du Mans Assurances - MMA :
Nathalie Bohère
Union nationale des familles de traumatisés crâniens (AFTC) : **Anne Bergeret**
Christiane Cellier (Fondation Anne Cellier)
Geneviève Jurgensen (Ligue contre la violence routière)
Jean-Pierre Thiolat (président du comité du Loir-et-Cher de La Prévention Routière)
René Wendling (président du comité du Bas-Rhin de La Prévention Routière)

COMITÉ DE DIRECTION (MAI 2006)

Délégué général : **Pierre Gustin**
Délégué général adjoint, chargé de la communication et des partenariats :
Jean-Yves Salaün
Directrice de l'administration et des finances : **Nicole Brasquet**
Directeur de l'éducation et de la formation :
Emmanuel Renard
Directeur du recrutement et de la gestion des adhérents, chargé de mission (comités départementaux) : **Guillaume Chiquet**
Directeur études et recherches :
Christophe Ramond
Conseiller pour les affaires européennes :
Jacques Léglu

Les comités départementaux de La Prévention Routière

01 Ain

421, rue Léopold le Hon
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 45 25 30

02 Aisne

56, rue Châtelaine
02000 LAON
Tél. : 03 23 20 49 15

03 Allier

33, place d'Allier
BP 512
03005 MOULINS CÉDEX
Tél. : 04 70 20 95 82

04 Alpes-de-Haute-Provence

Immeuble "La Gineste"
Le Grand Pont
04000 DIGNE
Tél. : 04 92 31 61 65

05 Hautes-Alpes

Les Tulipes
4, chemin de Bonne
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 85 69

06 Alpes-Maritimes

9 *bis*, rue Massenet
06000 NICE
Tél. : 04 93 87 09 21

07 Ardèche

15, cours du Palais
BP 318
07003 PRIVAS CÉDEX
Tél. : 04 75 64 11 23

08 Ardennes

30, avenue du Maréchal
Leclerc
BP 377
08107 CHARLEVILLE-
MEZIÈRES CÉDEX
Tél. : 03 24 33 23 71

09 Ariège

24, avenue du Général
de Gaulle
BP 147
09004 FOIX
Tél. : 05 61 02 75 04

10 Aube

Mairie du Point du Jour
1, avenue du Maréchal
Delattre de Tassigny
10000 TROYES
Tél. : 03 25 80 55 40

11 Aude

25, rue Aimé Ramond
BP 213
11005 CARCASSONNE
CÉDEX
Tél. : 04 68 25 49 06

12 Aveyron

9, rue Victoire Massol
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 68 71 77

13 Bouches-du-Rhône

17, cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 37 72 95

14 Calvados

4, rue du 11 Novembre
BP 173
14010 CAEN CÉDEX
Tél. : 02 31 83 94 12

15 Cantal

15, rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 28 13

16 Charente

202, rue de Périgueux
BP 1130
16000 ANGOULÊME CÉDEX
Tél. : 05 45 95 29 84

17 Charente-Maritime

58, rue Gustave Flourens
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 44 51 84

18 Cher

6, rue Jean-Marie
Djibaou
18000 BOURGES
Tél. : 02 48 50 05 19

19 Corrèze

6, place Albert Faucher
19000 TULLE
Tél. : 05 55 20 20 98

20A Corse-du-Sud

8, boulevard Fred
Scamaroni
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 51 23 13

20B Haute-Corse

25 *bis*, rue Luce de
Casabianca
BP 24
20288 BASTIA CÉDEX
Tél. : 04 95 32 05 81

21 Côte-d'Or

Centre des Associations
2, rue des Corroyeurs
Boîte L3
21068 DIJON CÉDEX
Tél. : 03 80 43 31 52

22 Côtes-d'Armor

7 *bis*, place Saint-Michel
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 58 46

23 Creuse

4, avenue Fayolle
BP 121
23003 GUÉRET CÉDEX
Tél. : 05 55 52 26 51

24 Dordogne

3, rue du Guesclin
BP 5032
24005 PÉRIGUEUX CÉDEX
Tél. : 05 53 53 35 93

25 Doubs

28, rue du Caporal
Peugeot
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 82 25 51

26 Drôme

Les Loggias
5, rue Jean-Louis
Barraut
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 43 62 98

27 Eure

42, rue Joséphine
27000 ÉVREUX
Tél. : 02 32 33 23 17

28 Eure-et-Loir

82, avenue Maurice
Maunoury
28000 LUISANT
Tél. : 02 37 35 33 39

29 Finistère

23, rue Providence
29000 QUIMPER
Tél. : 02 98 55 61 65

30 Gard

2, allée de la Corderie
Mont Duplan
BP 1407
30017 NÎMES CÉDEX 1
Tél. : 04 66 26 16 05

31 Haute-Garonne

76, allée Jean Jaurès
Boîte n°10
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 62 90 05

32 Gers

9, rue Irénée David
Bâtiment Pasteur
Administration
32000 AUCH
Tél. : 05 62 60 05 06

33 Gironde

3, rue Mandron
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 44 10 74

34 Hérault

261, chemin de
Poutingon
34070 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 27 17 00

35 Ille-et-Villaine

Parc d'activités La
Bretèche, Bât. O
Avenue Saint-Vincent
35760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. : 02 99 23 10 30

36 Indre

Parc des Expositions
Belle-Isle
36000 CHÂTEAUXROUX
Tél. : 02 54 34 73 13

37 Indre-et-Loire

2, rue Roger Salengro
37000 TOURS
Tél. : 02 47 61 83 65

38 Isère

1, place Paul Vallier
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 44 37 62

39 Jura

13, rue Perrin
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 84 24 05 09

40 Landes

2138, avenue du
Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 88 75

41 Loir-et-Cher

45, avenue Maunoury
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 74 72 78

42 Loire

20 *bis*, rue Ferdinand
Gambon
42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 33 38 12

43 Haute-Loire

25, rue des Tanneries
43000 LE PUY
Tél. : 04 71 05 78 80

44 Loire-Atlantique

3, rue Émile Péhant
44000 NANTES
Tél. : 02 40 47 01 35

45 Loiret

27, rue Charles Sanglier
45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 53 73 16

46 Lot

Espace associatif
Place Bessières
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 32 64

47 Lot-et-Garonne

194, boulevard de la
Liberté
47000 AGEN
Tél. : 05 53 47 00 02

48 Lozère

6 *bis*, boulevard
Bourrillon
48000 MENDE
Tél. : 04 66 49 24 47

49 Maine-et-Loire

40, boulevard Henri-
Arnault
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 88 74 66

50 Manche

3, avenue de Verdun
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 05 52 72

51 Marne

77 *bis*, rue Kellermann
51000 CHÂLONS-EN-CHAM-
PAGNE
Tél. : 03 26 64 54 68

52 Haute-Marne

Ancien octroi
Boulevard Thiers
52000 CHAUMONT
Tél. : 03 25 03 26 18

53 Mayenne

91, avenue Robert Buron
53000 LAVAL
Tél. : 02 43 69 06 61

54 Meurthe-et-Moselle

12, rue des Jardiniers
54000 NANCY
Tél. : 03 83 30 43 78

55 Meuse

Case officielle n° 25
Cité administrative
55013 BAR-LE-DUC CÉDEX
Tél. : 03 29 79 40 79

56 Morbihan

Square Emile Bernard
56000 VANNES
Tél. : 02 97 46 16 18

57 Moselle

10, avenue Leclerc de
Hauteclouque
BP 523
57009 METZ CÉDEX 1
Tél. : 03 87 66 35 30

58 Nièvre

6, rue de Nemours
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 07 50

59 Nord

16 *bis*, rue Jeanne d'Arc
59000 LILLE
Tél. : 03 20 54 56 56

60 Oise

22, boulevard Saint-
Jean
60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 48 08 22

61 Orne

23, rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél. : 02 33 26 39 85

62 Pas-de-Calais

14, rue du Général
Barbot
BP 559
62008 ARRAS CÉDEX
Tél. : 03 21 73 84 84

63 Puy-de-Dôme

37, rue Montlosier
63000 CLERMONT-
FERRAND
Tél. : 04 73 90 93 92

64 Pyrénées-Atlantiques

10, rue Lapouble
64000 PAU
Tél. : 05 59 62 77 39

65 Hautes-Pyrénées

2, avenue Bertrand
Barère
65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 23 99

66 Pyrénées-Orientales

Boulevard Jean Bourrat
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 33 60

67 Bas-Rhin

Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CÉDEX
Tél. : 03 88 76 79 20

68 Haut-Rhin

7, avenue du Général de
Gaulle
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 41 72 73

69 Rhône

18, rue du Bât d'Argent
69001 LYON
Tél. : 04 78 27 29 88

70 Haute-Saône

10, rue du Commandant
Girardot
BP 37
70001 VESOUL CÉDEX
Tél. : 03 84 76 18 10

71 Saône-et-Loire

52, quai Lamartine
71000 MÂCON
Tél. : 03 85 38 12 20

72 Sarthe

175 *bis*, rue Nationale
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 84 02 89

73 Savoie

77, place Métropole
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 33 21 84

74 Haute-Savoie

6, rue de Rumilly
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 51 19 87

75 Paris

21, avenue de Suffren
75007 PARIS
Tél. : 01 48 56 60 90

76 Seine-Maritime

18, rue Malouet
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 72 57 57

77 Seine-et-Marne

1, place Saint-Michel
77000 MELUN
Tél. : 01 64 37 39 51

78 Yvelines

52, avenue de Saint-
Cloud
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 13 09

79 Deux-Sèvres

164, avenue de La
Rochelle
79000 NIORT
Tél. : 05 49 79 56 97

80 Somme

Cité des Métiers
80440 BOVES
Tél. : 03 22 50 40 61

81 Tarn

81, boulevard Andrieu
81000 ALBI
Tél. : 05 63 54 65 33

82 Tarn-et-Garonne

7, boulevard Midi-
Pyrénées
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 79 71

83 Var

14, rue Picot
83000 TOULON
Tél. : 04 94 92 98 41

84 Vaucluse

12, boulevard Saint-
Roch
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 82 16 48

85 Vendée

11, rue Anatole France
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 37 04 98

86 Vienne

11, rue Henri Dunant
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 76 28

87 Haute-Vienne

10, rue du Général
Cérez
87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 13 32

88 Vosges

2, avenue du Général de
Gaulle
88000 ÉPINAL
Tél. : 03 29 82 13 37

89 Yonne

13, allée Heurtebise
app. 42/1
89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 52 57 46

90 Territoire-de-Belfort

11, boulevard Joffre
BP 713
90020 BELFORT CÉDEX
Tél. : 03 84 21 22 61

91 Essonne

24, rue Vigier
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. : 01 69 22 81 30

92 Hauts-de-Seine

57, avenue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél. : 01 47 78 47 59

93 Seine-Saint-Denis

90, avenue Jean Jaurès
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 48 36 10 89

94 Val-de-Marne

33, avenue Michelet
94210 LA VARENNE-SAINT-
HILAIRE
Tél. : 01 55 12 19 30

95 Val-d'Oise

18, rue Thiers
95300 PONTOISE
Tél. : 01 30 32 75 23

971 Guadeloupe

37, rue de l'Abbé
Grégoire
97119 POINTE-À-PITRE
Tél. : 05 90 83 06 63

972 Martinique

71, rue du Gardénia
Clairière
97200 FORT-DE